

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 05 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 septembre 2023
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 11 octobre 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marylène HENault, Mme Fanny MESPLET, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marylène HENault a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE
Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents non titulaires,
VU l'avis du comité territorial en date du 5 octobre 2023,
VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 27 SEPTEMBRE 2023

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- **les postes budgétés** avec les suppressions de poste liées à des départs (retraites, mutations...), des changements de grade (nominations suite à avancement de grade, concours, promotion interne) et les créations de poste
- **les postes pourvus** suite à des départs, arrivées, mise en stage...

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE

- les suppressions de postes

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif	C	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur	A	2
Technicien	B	1
Technicien principal 1ère classe	B	1
Agent de maîtrise	C	3
Agent de maîtrise principal	C	1
Adjoint technique	C	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Assistant socio-éducatif	A	1
Educateur de jeunes enfants de Cl. exceptionnelle	A	1
ATSEM principal 1ère classe	C	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de police municipale	B	2
Gardien-brigadier	C	2
Brigadier-chef principal	C	1
Garde-champêtre chef	C	1
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation	C	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1
FILIERE CULTURELLE		
Professeur d'enseignement artis. cl. normale	A	2
Adjoint du patrimoine	C	2
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	C	1
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1

- **les postes pourvus** suite à des départs, arrivées, mise en stage...

APPROUVE les tableaux des effectifs ci-annexés

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la ville et de la régie des boues.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien Dubois, written over a circular official stamp.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »